

**Dopomat Xtreme**

Date de révision: 12.12.2022

Code du produit: j0540\_sd

Page 1 de 10

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Dopomat Xtreme

UFI: GM00-Q0KU-2006-FUYV

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Produit pour le nettoyage et l'entretien professionnels

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	JOHANNES KIEHL KG		
Rue:	Robert-Bosch-Str. 9		
Lieu:	D-85235 Odelzhausen		
Téléphone:	+49 8134 9305-0	Téléfax: +49 8134 6466	
e-mail:	info@kiehl-group.com		
Interlocuteur:	Département de laboratoire		
Internet:	www.kiehl-group.com		
Service responsable:	Notrufnummer für deutsch- und englischsprachige Länder: +49/89/19240 Vergiftungsinformationszentrale (VIZ) Österreich: +43 1 406 43 43 Nationale Notrufnummer für die Schweiz (Tox-Zentrum Zürich): 145 Numéro d'urgence France: INRS: +33 (0) 1 45 42 59 59 Numero d' emergenza Italia: Centro Antiveleni - 20162 Milano: 02/66101029 ETTSZ /Egészségügyi Tokikológiai Tájékoztató Szolgálat/, 1096 Budapest, Nagyvárad tér 2. Ügyeleti telefonszám: +36 80 201-199 Eesti: Häirekeskuse number: 112 / Mürgistusteabekeskuse number: 16662 Emergency telephone number for all other countries: +49/8134/9305-169		

KIEHL Austria GmbH	Perfektastr. 57;	A-1230 Wien	Tel. +43 (0) 1 / 604 99 93
KIEHL FRANCE S.A.R.L.	5, rue de Londres;	F-67670 Mommenheim	Tél. +33 (0) 3.88.59.52.25
KIEHL Italia s.r.l.	Via San Rocco, 101;	I-16036 Recco (GE)	Tel. +39 / 0185 730 008
KIEHL Schweiz AG	St. Dionys-Str. 33;	CH-8645 Jona	Tel. +41 (0) 55 / 254 74 74
KIEHL Hungary Kft.	Felsőipari körút 3/ D	HU-2142 Nagytarcsa	Tel. +36 (0) 1 / 348-08 41
KIEHL Middle East LLC	A8-LIU 48/49 - KIZAD	Abu Dhabi, U.A.E.	Tel. +971 2 550 33 96

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** + 33 3 83 85 21 92**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Skin Corr. 1B; H314

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Sodium Hydroxide

<b>Mention</b>	Danger
<b>d'avertissement:</b>	

**Pictogrammes:**

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Dopomat Xtreme

Date de révision: 12.12.2022

Code du produit: j0540\_sd

Page 2 de 10

#### Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

#### Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

#### 2.3. Autres dangers

Aucun à notre connaissance.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Caractérisation chimique

conforme à 648/2004/CE: tensioactifs non ioniques <5%, tensioactifs anioniques <5%, phosphonates <5%, alcalis, séquestrants

#### Composants dangereux

Nº CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)				
1310-73-2	hydroxyde de sodium soude caustique			
	215-185-5	011-002-00-6		
	Skin Corr. 1A; H314			
141-43-5	2-aminoéthanol; éthanolamine			
	205-483-3	603-030-00-8		
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B; H332 H312 H302 H314			
69011-36-5	i-C13-alkyl polyglycol ether 5-12 EO			
	931-138-8			
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA			
1310-73-2	215-185-5	hydroxyde de sodium soude caustique	1 - < 5 %
		Skin Corr. 1A; H314: >= 5 - 100 Skin Corr. 1B; H314: >= 2 - < 5 Skin Irrit. 2; H315: >= 0,5 - < 2 Eye Irrit. 2; H319: >= 0,5 - < 2	
141-43-5	205-483-3	2-aminoéthanol; éthanolamine	1 - < 5 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 1025 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1515 mg/kg STOT SE 3; H335: >= 5 - 100	
69011-36-5	931-138-8	i-C13-alkyl polyglycol ether 5-12 EO	1 - < 5 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg Eye Dam. 1; H318: >= 10 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 6 - < 10	

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Dopomat Xtreme

Date de révision: 12.12.2022

Code du produit: j0540\_sd

Page 3 de 10

#### Après inhalation

ne présente aucun risque à l'inhalation

#### Après contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

#### Après contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

#### Après ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir.

En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Ces informations ne sont pas disponibles.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### Moyens d'extinction appropriés

Tout moyen d'extinction possible.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Ces informations ne sont pas disponibles.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Le produit lui-même ne brûle pas.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

#### Remarques générales

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Pour les non-sauveteurs

Utiliser un équipement de protection personnel.

#### Pour les sauveteurs

Utiliser un équipement de protection personnel.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans les eaux de surface.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

#### Pour la rétention

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Colmater les bouches de canalisations.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

#### Pour le nettoyage

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

#### Autres informations

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Dopomat Xtreme

Date de révision: 12.12.2022

Code du produit: j0540\_sd

Page 4 de 10

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

#### **Préventions des incendies et explosion**

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

#### **Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Pratiques générales d'hygiène industrielle.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

#### **Conseils pour le stockage en commun**

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
Ne pas entreposer près des acides.

#### **Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver le récipient bien fermé.  
Ne jamais retourner du produit non utilisé dans le récipient de stockage.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ces informations ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### **Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
141-43-5	Ethanolamine	1 3	2,5 7,6		VME (8 h) VLE (15 min)	
1310-73-2	Sodium (hydroxyde de)	-	2		VME (8 h)	

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### **Contrôles techniques appropriés**

Non demandé.

#### **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

##### **Protection des yeux/du visage**

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

##### **Protection des mains**

Gants de protection

Recommandation : des gants en nitrile d'une épaisseur de 0,4 mm atteignent une durée de protection de minimum 8 heures (correspond au niveau de performance à la perméation 6 selon la norme européenne EN 374) et une résistance au "gonflement" de < 15 %.

##### **Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié.

##### **Protection respiratoire**

Non demandé

##### **Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Dopomat Xtreme

Date de révision: 12.12.2022

Code du produit: j0540\_sd

Page 5 de 10

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide	Testé selon la méthode
Couleur:	faiblement jaune	
Odeur:	caractéristique	
Point de fusion/point de congélation:	<0 °C	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	>98 °C	
Inflammabilité		
solide/liquide:	non applicable	
gaz:	non applicable	
Limite inférieure d'explosivité:	non applicable	
Limite supérieure d'explosivité:	non applicable	
Point d'éclair:	>100 °C	
Température d'auto-inflammation:	non applicable	
Température de décomposition:	indéterminé	
pH-Valeur (à 20 °C):	env. 13,5	K-QP1012C
Viscosité cinématique:	indéterminé	
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	complètement miscible	
Solubilité dans d'autres solvants		
indéterminé		
Coefficient de partage n-octanol/eau:	indéterminé	
Pression de vapeur:	indéterminé	
Densité (à 20 °C):	1,10 g/cm³	K-QP1012E
Densité de vapeur relative:	indéterminé	

### 9.2. Autres informations

#### Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

    Non-explosif

Température d'inflammation spontanée

    solide:

    gaz:

Propriétés comburantes

    Sans rapport

#### Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

indéterminé

Teneur en corps solides:

indéterminé

Point de sublimation:

non applicable

Point de ramollissement:

non applicable

Point d'écoulement:

non applicable

Viscosité dynamique:

indéterminé

Durée d'écoulement:

indéterminé

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Ces informations ne sont pas disponibles.

### 10.2. Stabilité chimique

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Dopomat Xtreme

Date de révision: 12.12.2022

Code du produit: j0540\_sd

Page 6 de 10

Ces informations ne sont pas disponibles.

#### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Ces informations ne sont pas disponibles.

#### **10.4. Conditions à éviter**

Ne pas exposer à des températures supérieures à 35 °C.

#### **10.5. Matières incompatibles**

Ces informations ne sont pas disponibles.

#### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### **Information supplémentaire**

Ne pas mélanger avec d'autres détergents ou produits chimiques.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

##### **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nº CAS	Substance	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
141-43-5	2-aminoéthanol; éthanolamine	orale	DL50 mg/kg	1515 Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	1025 Lapin		IUCLID	
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1,5 mg/l			
69011-36-5	i-C13-alkyl polyglycol ether 5-12 EO	orale	ATE mg/kg	500		

##### **Irritation et corrosivité**

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

##### **Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **11.2. Informations sur les autres dangers**

##### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ces informations ne sont pas disponibles.

#### **Information supplémentaire**

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Dopomat Xtreme

Date de révision: 12.12.2022

Code du produit: j0540\_sd

Page 7 de 10

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nº CAS	Substance	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
1310-73-2	hydroxyde de sodium soude caustique						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 45,4 mg/l	96 h		Onchorhynchus mykiss		
141-43-5	2-aminoéthanol; éthanolamine						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 150 mg/l	96 h		Onchorhynchus mykiss	IUCLID	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 22 mg/l	72 h		Desmodesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 65 mg/l	48 h		Daphnia magna		

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Les tensioactifs présents dans le produit sont conformes aux exigences du Règlement relatif aux détergents N° 648/2004/CE.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ces informations ne sont pas disponibles.

### Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
141-43-5	2-aminoéthanol; éthanolamine	-1,91 (25°C)

### 12.4. Mobilité dans le sol

Ces informations ne sont pas disponibles.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

### 12.7. Autres effets néfastes

Ces informations ne sont pas disponibles.

### Information supplémentaire

Demande Chimique en Oxygène (DCO): 275mg O<sub>2</sub>/g

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations d'élimination

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

#### Code d'élimination des déchets - Produit

070699 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; déchets non spécifiés ailleurs

#### Code d'élimination des déchets - Résidus

070699 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; déchets non spécifiés ailleurs

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Dopomat Xtreme

Date de révision: 12.12.2022

Code du produit: j0540\_sd

Page 8 de 10

#### L'élimination des emballages contaminés

Nettoyer le récipient avec de l'eau. Contenants nettoyés à retourner à l'entreprise pour recyclage.

Mettre les emballages rincés à la disposition des services de recyclage locaux.

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

##### Transport terrestre (ADR/RID)

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1824
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	8



Code de classement:

C5

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

Catégorie de transport:

3

Nº danger:

80

Code de restriction concernant les tunnels:

E

##### Transport maritime (IMDG)

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 1824
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	SODIUM HYDROXIDE SOLUTION
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	8
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	8



Dispositions spéciales:

223

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

EmS:

F-A, S-B

Groupe de ségrégation:

alcalis

##### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:  
Non

##### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non demandé

##### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Dopomat Xtreme

Date de révision: 12.12.2022

Code du produit: j0540\_sd

Page 9 de 10

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

##### Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 3 / 6 / 7 / 8 / 12

### Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

vPvB: very persistent, very bioaccumulative

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways

(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)

EmS: Emergency Schedules

MFAG: Medical First Aid Guide

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container

SVHC: Substance of Very High Concern

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**Dopomat Xtreme**

Date de révision: 12.12.2022

Code du produit: j0540\_sd

Page 10 de 10

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Skin Corr. 1B; H314	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

- H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H332 Nocif par inhalation.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*